PUBLICATION SITE INTERNET ARS OI

Appel à projet/ appel à candidatures

Date : 30 novembre 2018	30 novembre 2018	
Service Emetteur	DIM/POS/MS	Référent : Erique MARIE-LOUISE

Les appels à projets /appels à candidatures nouvellement publiés sont mis en valeur sur la page d'accueil du site Internet de l'ARS Océan Indien.

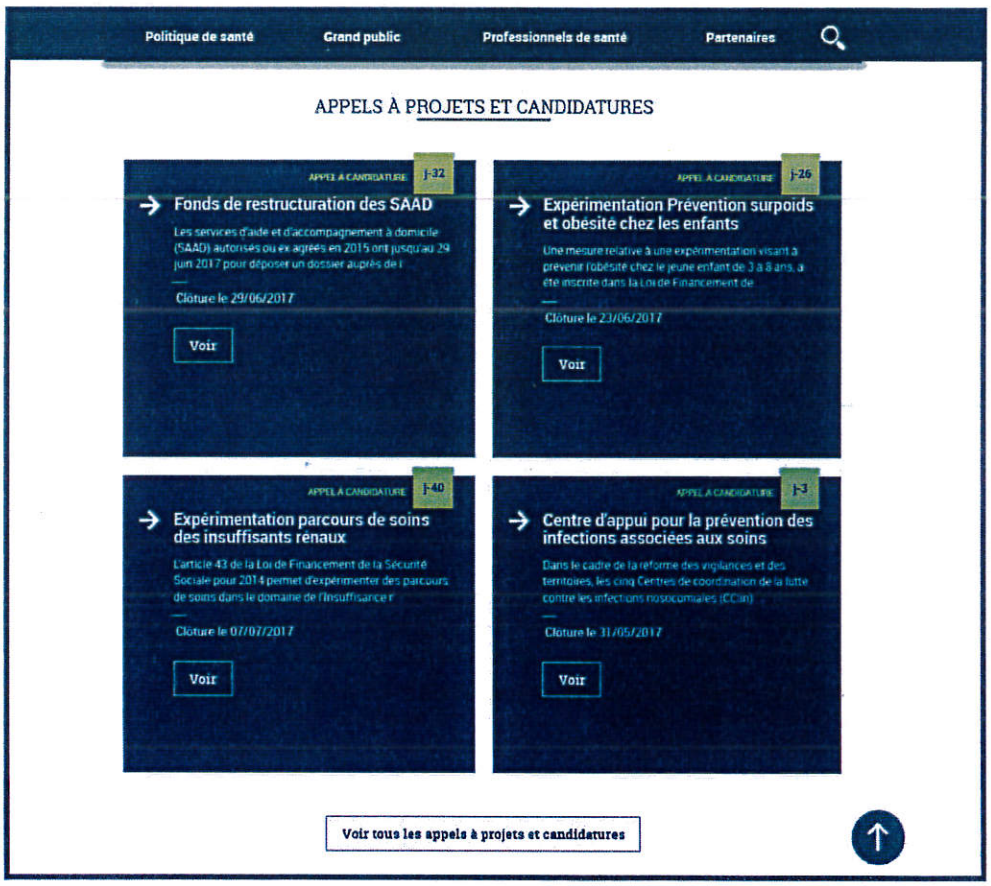

Responsable de service	Responsable de pôle	Directeur
Nom , cachet + signature Agence de Santé de l'Océan Indien Délégation de l'Ile de Mayotte Responsable Pôle Offre de soins Patrick BOUTIE	Nom , cachet + signature	Nom , cachet + signature Xavier MONTSERRAT Directeur Général Adjoint ARS Mayotte Agence de Santé de l'Océan Indien

Compléter le squelette de la publication au dos.

Élément	Texte
Titre obligatoire (70 caractères maximum) Titre de l'appel à projet ou candidature	**Titre long :** Création de 5 places en en Lits Halte Soins Santé (LHSS) sur le territoire de Mayotte. **Titre court :** Création de 5 places LHSS sur le territoire de Mayotte.
Type (choix unique parmi la liste des valeurs – obligatoire)	Valeurs possibles : - Appel à projet
Statut (choix unique parmi la liste des valeurs – obligatoire)	Valeurs possibles : - **En cours**
Thèmes d'appels à projets (choix multiple parmi la liste des valeurs – obligatoire)	Valeurs possibles : -Médico-social
Dates de publication	Date de début (obligatoire) : 30 novembre 2018 Date de clôture (facultatif) : 15 mars 2019 à 11h00.
Accroche obligatoire (400 caractères maximum) Dit l'essentiel de l'appel à projet / candidature (objet)	l'Agence de Santé Océan Indien lance un appel à projet relatif à la création de 5 Lits Halte Soins Santé, sur le territoire de Mayotte, (ville de Mamoudzou et son agglomération), pour des personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, ne pouvant être prises en charge par d'autres structures, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique, ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue.
Corps obligatoire	**Objet de l'appel à projet** L'objectif de cet appel est de répondre aux besoins médico-sociaux de Mayotte, actuellement non doté de ce type de structure. Les services d'urgence et les services hospitaliers, ainsi que la PASS du Centre Hospitalier de Mayotte (CHM), sont confrontés en sortie d'hospitalisation à la difficulté d'organiser le suivi des soins des personnes en situation de grande précarité sans domicile stable, ou dont le mode de vie et d'hébergement est inadapté transitoirement aux soins dont ils ont besoin. C'est pour prévenir ces situations et proposer des prestations adaptées qu'est proposée la création de 5 LHSS sur le territoire de Mayotte (ville de Mamoudzou et son agglomération). **Cahier des charges** Le cahier des charges de l'appel à projet fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis. **Critères de recevabilité et modalités d'instruction** La commission de sélection d'appel à projet au titre des activités autorisées par la Directrice Générale de l'ARS OI procédera à l'examen des

dossiers et établira une liste par ordre de classement.

Les dossiers seront analysés par le service médico-social de l'ARS OI selon trois étapes :

1. Vérification de la régularité administrative et de la complétude, conformément aux articles R313-5 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
2. Vérification de l'éligibilité du projet en regard des critères minimum spécifiés dans le cahier des charges (public, capacité, territoire d'intervention, délai de mise en œuvre ; annexe 1) ;
3. Analyse de fonds des dossiers, en fonction des critères de notation présentés en annexe 2.

La décision d'autorisation dde la Directrice Générale de l'ARS OI sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte et sur le site internet de l'ARS OI.

Critères de notation des dossiers

Les critères de sélection et de notation des dossiers font l'objet du tableau détaillé de l'annexe 2 du présent avis.

Modalités de candidature

Calendrier

Date limite de réception ou de dépôt des dossiers :
Le 15 mars 2019 à 11h00

Date prévisionnelle de la réunion de la commission de sélection :
avril 2019

Date prévisionnelle de notification de l'autorisation et information aux candidats :
mai-juin 2019

Procédure

Les dossiers de candidature sont à envoyer par :

- **voie électronique**
  ✉ Envoyer un courriel
- **courrier**
  ARS Océan Indien
  Délégation Ile de Mayotte
  Rue Mariaze
  97600 Mamoudzou
- **Dépôt sur place**
  Les dossiers sont adressés à l'accueil de l'ARS OI, Délégation Ile de Mayotte du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h00, et le vendredi de 08h30 à 11h00

(!) **La date limite de réception ou dépôt des dossiers est fixée au 15 mars 2019 à 11h00 heures (le cachet de la poste faisant foi).**

L'enveloppe intérieure portera la mention suivante : « AAP

	LHSS Mayotte 2018 ». **Tout dossier réceptionné hors délai ne sera pas instruit.**
	Saisine de l'ARS Océan Indien Pour procéder à une saisine par voie électronique : cliquez ici
Documents à télécharger *(10 maximum)* *Donnez un libellé de lien court et explicite.* *Renommez le fichier afin qu'il corresponde au titre du document.*	Avis Appel à projet LHSS Mayotte 2018 Annexe 1 – cahier des charges Annexe 2 - Critères de sélection et de notation Annexe 3 – Pièces justificatives
Contacts *(facultatif)* *Précisez un contact opérationnel pouvant apporter des informations supplémentaires à l'internaute :* *- numéro de téléphone* *- courriel*	Des précisions complémentaires pourront être sollicitées au plus tard le 28 février 2019 à 11h00 : ✉ Envoyer un courriel
Départements *(choix multiple – obligatoire)* *Indiquez les départements concernés par l'AAP-AAC*	Mayotte